



Centermount Coal Ltd.

Projet de Charbon Bingay Main

Sommaire d'un projet désigné à un examen en vertu de la
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

20 Novembre 2012

Présenté à: l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
22^e étage, Place Bell
160, Rue Elgin
Ottawa, ON K1A 0H3

En vertu de: *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*

Présenté par: Centermount Coal Ltd.
Suite 1385-1095 W. Pender St.
Vancouver, BC V6E 2M6

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PERSONNES RESSOURCES

1.1 Sommaire

La compagnie Centermount Coal Ltd. propose l'aménagement d'une mine de charbon métallurgique d'une capacité maximale d'environ 2 millions de tonnes métriques par année (MT/année), située à environ 21 km au nord d'Elkford, dans le secteur East-Kootenay du bassin de charbon des Rocheuses du sud-est de la Colombie Britannique. L'emplacement du projet se situe dans la ZONE PRIVILÉGIÉE DE DÉVELOPPEMENT des RESSOURCES (ERDZ) telle que définie dans le plan d'utilisation durable des terres de la région Kootenay/Boundary ainsi que de la région Southern Rocky Mountain. La mine produirait du charbon métallurgique de haute qualité. Une carte montrant l'emplacement général du projet est présentée en Figure 1. Les coordonnées du centre de la mine sont latitude 50°12'03" N et longitude 114°58'49" W.

1.2 Coordonnées

Promoteur: Centermount Coal Ltd.
Jack Austin (Président du Conseil)
Suite 1385-1095 West Pender Street
Vancouver BC, V6E 2M6
Tél: 604-568-3388
Fax: 604-568-9378

Edward Nunn (P.Eng.), Président de Centermount
Direct: 604-379-6578
Courriel: tednunn@centerpointcanada.com

Centermount Coal Ltd. a engagé Masse Environmental Consultants Ltd. pour coordonner le processus d'évaluation environnemental.

Consultant environnemental: Masse Environmental Consultants Ltd
812 Vernon Street
Nelson, BC, V1L 4G4
Tél: 250-352-1147
Fax: 250-352-0422

Personne ressource principale : Sylvie Masse, M.Sc., R.P.Bio
Courriel: sylvie@masse-env.com
Cell: 250-505-3790

1.3 Résumé de la consultation

Centermount reconnaît qu'elle a la responsabilité d'engager et de consulter les groupes autochtones (Premières Nations et Métis), le public, les organismes de réglementation, les gouvernements locaux, provinciaux et fédéraux, durant tout le processus d'évaluation environnementale. Jusqu'à maintenant Centermount a consulté les Premières Nations ainsi que plusieurs intervenants dans le cadre de rencontres et de présentations formelles, de discussions informelles par téléphone, courriels et lettres. Les préoccupations principales identifiées par les Premières Nations, le public et les organismes gouvernementaux au cours des consultations menées jusqu'à maintenant incluent les effets sur la qualité de l'eau (découlant en particulier du sélénium), la proximité du projet à la Rivière Elk, la faune, l'accès aux terres par les Premières Nations et pour les activités de plein air. Les effets cumulatifs relatifs aux mines de charbon déjà établies dans la région ont été identifiés comme une préoccupation principale et Centermount s'engage à travailler avec les Premières Nations, le public et les organismes gouvernementaux afin de tenir compte autant que possible de leurs préoccupations et de leurs commentaires dans la conception du projet. Une liste sommaire des Premières Nations et intervenants identifiés jusqu'à maintenant est présenté dans le tableau suivant, ainsi que l'état d'avancement des consultations pour chacun d'eux :

Tableau 1. Consultation entamée jusqu'à maintenant.

	Consultation entamée
<i>Premières Nations</i>	
Ktunaxa Nation Council	Oui
Shuswap Indian Band	Oui
<i>Public</i>	
Phil et Barry Taylor (propriétaires de la cabine située à l'embouchure du Ruisseau Bingay)	Oui
Fontana's Guide Outfitting	Non
Elkford Snowmobile Association	Oui
Elkford Chamber	Oui
Elkford Rod and Gun Club	Oui
Elkford 50+ Club	Non
Elkford Lions Club	Non
Sparwood & District Fish and Wildlife Association	Oui
Sparwood Rod and Gun Club	Oui
Sparwood Chamber	Non
Fernie Rod and Gun Club	Oui
Fernie Chamber	Non
East Kootenay Conservation Program	Non
Elk Valley Stewardship Society	Non
Wildsight	Non
Elk River Alliance	Non
<i>Aministration municipale</i>	
District de Elkford	Oui
District de Sparwood	Oui
Ville de Fernie	Oui

District Régional des Kootenays Est	Oui
Gouvernement Provincial	
Bureau de l'évaluation environnementale de la Colombie Britannique	Oui
Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles	Oui
Ministère de l'Environnement (Qualité Environnementale, Gestion Environnementale)	Oui
Ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel et responsable du logement	Oui
Ministère des Transports et des Infrastructures	Non
Ministère de l'Agriculture et des Terres	Non
Ministère de l'Emploi, du Tourisme et de l'Innovation	Oui
Gouvernement Fédéral	
Pêches et Océans Canada	Non
Ressources naturelles du Canada (RNC)	Non
Environnement Canada	Non
Agence canadienne de l'évaluation environnementale	Oui
Bureau de gestion des grands projets	Non
Transport Canada	Non
Santé Canada	Non
Autorité canadienne des transports	Non

2 INFORMATION SUR LE PROJET

2.1 Description générale

Centermount propose l'aménagement d'une mine de charbon qui produirait un total de 39 millions de tonnes (Mt) de charbon métallurgique (charbon cokéifiable), destiné aux usines d'acier outremer. La production mondiale d'acier a augmenté en moyenne de 5.4% par année depuis 2000 (WSA 2011), avec 1490 Mt d'acier produit en 2011. Aujourd'hui, 70% de la production mondiale d'acier utilise le charbon cokéifiable, alors que le reste vient de la ferraille recyclée. Le charbon cokéifiable est un élément essentiel dans la production de l'acier. Chaque tonne d'acier produite nécessite approximativement 600 kg de coke, lequel est produit à partir de 770 kg de charbon cokéifiable.

Le projet créerait de nouveaux emplois et des retombées économiques pour la vallée de la Rivière Elk et les régions avoisinantes, ainsi que des revenus additionnels d'impôts pour les gouvernements locaux, provinciaux et fédéraux. Centermount s'engage à aménager le Projet de Charbon Bingay Main d'une façon durable qui respecte les valeurs naturelles, patrimoniales et sociales, tout en apportant des avantages économiques tant sur le plan local que sur les plans régional, provincial et fédéral.

2.2 Type et ampleur du projet

Le projet devrait produire un maximum de 2 million de tonnes (~5500 t/jour) de charbon métallurgique par année. La durée de vie de la mine est estimée à 20 ans de production de charbon. Dans la conception préliminaire du projet, il est prévu de mener des activités d'exploitation minière à ciel ouvert avec pelles et camions pendant les premiers 10 à 15 ans et des activités d'exploitation souterraine pendant les dernières années, quoique le gisement pourrait contenir des ressources supplémentaires. L'envergure du projet laisse croire que le projet est assujéti à un examen par le Bureau de l'évaluation

environnementale de la Colombie Britannique (BEE CB), ainsi que par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), puisqu'il excède le niveau de production requis pour le déclenchement d'une évaluation selon les deux Lois.

Selon le *Règlement Désignant les Activités Concrètes* (DORS/2012-147, section 15(d) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, une évaluation environnementale doit être faite pour toute mine de charbon ayant une capacité de production de 3000 t/jour ou plus. Selon la réglementation (BC Reg. 370/2002), une nouvelle mine de charbon qui produirait plus de 250000 tonnes par année de charbon traité ou non doit être soumise à un examen selon la *Environmental Assessment Act (Loi sur l'évaluation environnementale)* de la Colombie Britannique. L'évaluation environnementale devrait se faire de façon coopérative aux niveaux provincial et fédéral, et l'information requise par les deux niveaux gouvernementaux devrait être similaire. De plus, des permis, licences et autorisations supplémentaires devront être obtenus (Tableau 2).

Centermount continue le développement de son plan minier et poursuit les études environnementales en appui à l'évaluation du projet. Le projet est situé dans une région où cinq grandes mines sont actuellement en production. Une étude environnementale régionale pour la vallée de la Rivière Elk n'a pas encore été entamée, mais par contre, un programme régional d'évaluation du milieu aquatique pour les mines existantes est en réalisation et un programme régional d'évaluation du milieu terrestre est en développement.

Tableau 2. Liste préliminaire des autorisations requises pour le projet.

	Autorités ou organismes	Législation	Commentaires
Certificat d'évaluation environnementale	Bureau de l'évaluation environnementale de la Colombie Britannique	<i>Loi sur l'évaluation environnementale</i>	Décrète l'Examen des Projets Majeurs et la participation significative des Premières Nations, promoteurs, le public et les gouvernements locaux, fédéraux et provinciaux.
Permis d'exploitation et de restauration de mine	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel et responsable du logement	<i>Loi sur les mines</i>	Autorise la construction, l'exploitation, la fermeture et la restauration.
Bail minier	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel et responsable du logement	<i>Loi sur les mines</i>	Donne les droits d'explorer, développer et produire du charbon sur les Terres de la Couronne.
Permis d'entreposage et d'utilisation d'explosifs	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel et responsable du logement	<i>Loi sur les explosifs</i>	Permet l'entreposage et l'utilisation des explosifs.
Permis de rejet d'effluent	Ministère de l'Environnement	<i>Loi sur la gestion de l'environnement</i>	Autorise le déversement des effluents liquides dans l'environnement.
Permis de rejet atmosphérique	Ministère de l'Environnement	<i>Loi sur la gestion de l'environnement</i>	Autorise les émissions atmosphériques dans l'environnement.
Enregistrement des déchets dangereux	Ministère de l'Environnement	<i>Loi sur la gestion de l'environnement</i>	Autorise l'entreposage temporaire de déchets dangereux.
Permis d'utilisation de l'eau	Ministère de l'Environnement	<i>Loi sur la protection de l'eau</i>	Approuve l'utilisation ou la diversion des eaux de surface.

	Autorités ou organismes	Législation	Commentaires
Approbation ou avis de « changements dans le cours d'eau ou aux alentours »	Ministère de l'Environnement	<i>Loi sur l'eau</i>	Approuve les travaux dans ou autour des cours d'eau (e.g. ponceaux).
Permis relatif aux biens patrimoniaux	Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles	<i>Loi sur la conservation du patrimoine</i>	Autorise un archéologue professionnel à évaluer et définir l'ampleur et l'importance des sites archéologiques qui sont à risque, à surveiller la gestion des modifications des sites et à excaver et récupérer les données/ ou objets d'art de ces sites archéologiques.
Permis de coupe de l'occupant	Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles	<i>Loi sur la forêt</i>	Permet une coupe forestière pour déblayer le site.
Permis d'utilisation des routes	Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles	<i>Loi sur la forêt</i>	Autorise l'utilisation des chemins forestiers.
Permis d'occupation	Ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles	<i>Loi sur les terres</i>	Permet l'occupation des terres de la Couronne (e.g. ligne électrique, ligne ferroviaire).
Décision	Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale.	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	Décision sur le projet s'il cause des effets néfastes importants sur l'environnement.
Autorisation en vertu de la Section 35(2)	Pêches et Océans Canada	<i>Loi sur les pêches</i>	Permet l'altération, la perturbation ou la destruction des habitats poissonniers et spécifie les compensations à faire pour la perte de ces habitats.
Approbation en vertu de la <i>Loi sur les eaux navigables</i>	Transport Canada	<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	Approbation pour la construction de ponts sur la Rivière Elk et la Rivière Fording.

2.3 Composantes et activités

Le projet comprend les principales composantes suivantes:

- **Partie à ciel ouvert:** La partie à ciel ouvert de la mine devrait s'étendre sur une superficie de 93 hectares jusqu'à une profondeur de 250 à 300 m. L'extraction du charbon du dépôt principal de la mine Bingay se fera suivant la méthode conventionnelle de mine à ciel ouvert en couches successives de 15 mètres, ce qui inclue l'excavation du matériel de recouvrement, le forage et le dynamitage du rock, le concassage en petits morceaux du charbon, le chargement avec pelles hydrauliques et chargeurs frontal lourds et le transport avec de lourds camions de 100 tonnes pour le charbon et de 240 tonnes pour les stériles. Le ratio d'extraction sera variable mais on s'attend à ce qu'il soit en moyenne de 6 mètres cubes bruts (BCM) pour chaque tonne de charbon produit (CMT).
- **Partie souterraine:** L'exploitation souterraine devrait débuter à l'achèvement des activités à ciel ouvert. Elle s'effectuera dans une tranche minéralisée située entre 250 m et 500 m de profondeur. La structure du dépôt est propice à une exploitation hydraulique qui utilise des jets

d'eau à haute pression pour extraire le charbon, une méthode qui a été utilisée dans la vallée de la Rivière Elk depuis plusieurs années.

- Entreposage des stériles: Les rejets d'enrochement sont estimés à 90000000 m³ pour la durée de la mine. Provisoirement plusieurs sites d'entreposage couvrant une superficie totale de 320 ha ont été identifiés sur la propriété pour une capacité globale de 100000000 m³ sur la base d'une épaisseur de 45 m et des pentes en pourtour de 2:1. Les sites d'entreposage ont été conçus selon les principes suivants :
 - les sites d'entreposage des stériles seront placés sur des terrains plats, éloignés des ruisseaux existants de façon à minimiser l'écoulement sous l'entreposage,
 - les fossés de diversions des eaux de surface émanant des entreposages dirigeront cette eau vers des bassins de sédimentation,
 - les bassins de sédimentation auront une seule décharge afin de permettre le traitement de cette eau si requis,
 - l'accumulation graduelle des sites d'entreposage devrait permettre l'ajout de couches imperméables de façon à prévenir les infiltrations,
 - les entreposages seront remplacés temporairement ou en permanence dans la mesure où les activités minières le permettent.
- Gestion des eaux de surface: La gestion proposée pour les eaux de surface comportera des fossés collecteurs des eaux brunes provenant des terrains perturbés sur le site minier, ainsi que des fossés de diversion autour du projet pour l'écoulement vers les ruisseaux existants des eaux claires de ruissellement provenant des secteurs en amont non touchés. Des bassins de sédimentation ont été identifiés pour la collecte et le traitement des eaux de surface provenant des terrains perturbés. En plus de la sédimentation on pourrait possiblement effectuer un traitement chimique ou biologique avant que ces eaux soient rejetées dans l'environnement. La dimension des bassins de sédimentation variera selon le bassin de drainage qui sera traité et sera déterminée à l'étape d'ingénierie détaillée.
- Infrastructure sur le site minier: La construction des bâtiments suivants sera nécessaire : installation de traitement du charbon, un bâtiment administratif, une aire de réception, un bâtiment de services, une salle d'habillage et séchage de vêtements, un atelier d'entretien et réparations, un centre de sécurité et services d'urgence, des réservoirs de carburant, ainsi que plusieurs entrepôts.
- Ligne de transport d'énergie: Une ligne de 1 km est projetée pour fournir la puissance électrique au site. Cette ligne sera branchée sur une ligne existante de 138kV de BC Hydro qui longe la rive est de la Rivière Elk. Une sous-station sera construite pour fournir les voltages appropriés sur le site minier.

- Chemins: Les chemins sur le site pour accéder aux installations minières seront les suivants : un chemin de transport entre la mine et le site d'empilage du charbon, des chemins de transport entre la mine et les sites d'entreposage des stériles, des chemins d'accès entre le chemin forestier de la Rivière Elk et les infrastructures du site. Tous les chemins à l'exception de quelques surfaces pavées autour de certaines installations seront faits de gravelle compactée appropriée pour un usage industriel lourd. Les tracés des chemins de transport et d'accès seront définis au cours de la conception détaillée du projet. Une partie du chemin forestier de la Rivière Elk devra être relocalisée afin de réduire les conflits avec les autres utilisateurs du système routier. Cela entraînerait la construction de nouvelles portions du chemin forestier autour du site minier. Toutefois, cette construction devrait être réduite le plus possible au cours de la planification du site minier.
- Ligne ferroviaire et centre de chargement: Une ligne ferroviaire longue de 27 km serait construite sur la rive est de la Rivière Elk pour rejoindre la ligne du CP à Greenhills pour le transport du charbon vers les marchés. Le centre de chargement sera situé au nord de la mine et du côté ouest de la Rivière Elk. La ligne ferroviaire devra traverser la Rivière Elk et la Rivière Fording ainsi que de nombreux tributaires plus ou moins importants de la Rivière Elk.

Centermount continue présentement la planification de la mine, la consultation, ainsi que les études d'ingénierie et d'environnement pour le projet.

2.4 Émissions, écoulements et rejets

On prévoit que le projet produira des émissions atmosphériques comme suit:

- Contaminants et gaz à effet de serre provenant de l'opération des véhicules et de la machinerie lourde. Ceci inclus le CO₂, NO_x, et des particules en suspension.
- Émissions dispersées de poussière reliées au dynamitage, aux activités de concassage et la circulation routière, comprenant des particules grossières de taille micrométrique entre 10 et 2.5 micromètres.
- Gaz de méthane provenant du dépôt de charbon.

Les eaux de rejet reliées au projet peuvent être classées en trois catégories principales. Celles provenant du traitement des égouts, celles reliées aux processus, et celles des eaux de ruissellement du site et de la mine. Ces eaux seront gérées de la façon suivante:

- On prévoit utiliser des terrains de dépôt septiques pour disposer des eaux d'égout. Ceux-ci seront conçus et dimensionnés correctement selon la législation et les règlements applicables.
- Les eaux reliées aux processus seront recyclées ou réutilisées. Les égouttements granulaires provenant des matériaux d'entreposage seront asséchés au moyen de filtres à pression et l'eau réutilisée. On n'anticipe aucun déversement dans l'environnement des eaux de processus ou de matériel entreposé.
- Les eaux de ruissellement du site ou de la mine seront dirigées vers des bassins de sédimentation adéquatement conçus et dimensionnés. La qualité de l'eau sera surveillée aux

points de décharge avant qu'elle ne soit rejetée dans l'environnement. S'il y a lieu, des installations de traitement des eaux seront ajoutées pour réduire par exemple le nitrate ou le sélénium afin de rencontrer les paramètres de qualité pour ces eaux. Des espaces pour des installations additionnelles de traitement sont prévus dans la conception de la mine.

Les stériles générés par le projet seront entreposés dans des terrains de décharge temporaires ou permanents. Les terrains de décharge permanents seront restaurés au fur et à mesure de leur remplissage. Les terrains de décharge temporaires contiendront les stériles qui seront utilisés pour remplir la mine lorsque celle-ci cessera ses opérations. Centermount met présentement en place un programme d'identification géochimique pour le projet afin de faciliter le développement des plans de gestions pour les rocs de rejet et ces programmes seront maintenus durant l'exploitation de la mine. Ceci pourrait inclure de tester un petit terrain de décharge qui fournirait des informations sur la capacité d'utiliser diverses façons de construire les terrains de décharge afin de minimiser les infiltrations d'eau et la lixiviation conséquente, et de tester des méthodes de reforestation à une échelle pilote.

Les déchets solides seront acheminés et séparés selon les pratiques standard. Le matériel recyclable sera séparé et accumulé sur le site pour expédition vers les installations de recyclage appropriées les plus proches. Les déchets industriels qui peuvent être recyclés, incluant les lubrifiants, huiles et les piles seront aussi expédiés pour disposition vers un centre approprié. Les déchets solides qui ne peuvent pas être recyclés seront expédiés vers un site de remplissage approprié.

2.5 Les phases du project

Les activités de la phase de pré-construction comprennent l'achèvement des études d'ingénierie et du processus d'évaluation environnementale, l'obtention des permis requis et des approbations requises pour un projet de cette nature

Les activités de la phase construction comprennent la préparation du site, la construction des bâtisses, le développement routier, la construction de la ligne ferroviaire, la construction des ponts, et le développement des services sur le site.

Les activités de la phase d'exploitation devraient commencer en 2016 à un niveau réduit de production de 1Mt. La pleine exploitation au niveau de 2Mt devrait commencer en 2017 et continuer à ce niveau pour les prochaines 19 années. La mine à ciel ouvert et les terrains de décharge devraient être développés aux premières étapes de l'exploitation. Les terrains de décharge des stériles vont être ouverts progressivement afin de minimiser autant que possible la surface totale des terrains perturbés à un moment donné. Les terreaux de surface et autres matériaux propices à la récupération et usages de construction seront amassés dans des secteurs identifiés à cet effet. Le charbon sera traité sur le site, le charbon non traité sera accumulé temporairement sur des sites avant traitement tandis que le charbon traité sera empilé avant son expédition. La surveillance environnementale des effets des activités de la mine sur la vie aquatique et la vie sauvage se poursuivra de façon continue durant la durée de la mine et les systèmes de gestions seront améliorés de façon à minimiser les impacts sur l'environnement.

La mise hors service comprendra la fermeture et la remise en état de tous les éléments du projet. Le moment et la durée de fermeture de la mine ainsi que les activités de restauration minière seront définis plus en détail lors de la soumission d'un plan de remise en état avant la fermeture de la mine. La remise en état après la fermeture durera entre deux et trois ans, et on continuera une surveillance au-delà de ce laps de temps afin d'en assurer sa réussite.

Un horaire préliminaire du processus d'évaluation environnementale est présenté ci-dessous:

Description de projet accepté par le BEE BC et ACEE	Novembre 2012
Soumettre document préliminaire des exigences en matière d'information relatives à la demande (EID)	Mars 2013
Session portes ouvertes et période de commentaires sur l'EID	Avril 2013
Soumettre document final sur l'EID	Mai 2013
Compléter l'étude de faisabilité	Mai 2013
Compléter les évaluations environnementales	Septembre 2013
Soumettre demande d'évaluation environnementale (EE)	Décembre 2013
Application de l'EE	Janvier 2014
Examen de la demande d'évaluation environnementale	Janvier-Juin 2014
Décision relative au certificat environnemental	Juillet 2014
Compléter la demande pour les autres permis, licences et autorisations	Septembre 2014

3 EMPLACEMENT DU PROJET

3.1 Général

La propriété de Bingay Main est située dans la vallée de la Rivière Elk dans le sud-est de la Colombie-Britannique, Canada, environ 21 kilomètres au nord de la communauté d'Elkford, et comporte quatre concessions minières sur une superficie de 1.157 ha (Figure 1, Tableau 3). Les concessions sont situées dans le secteur indiqué comme zone privilégiée de développement charbonnier tel que décrit dans le plan d'utilisation des terres de la région Kootenay/Boundary (KIAM 1997) et dans celui identifié pour la région Sud des Montagnes Rocheuses (MRSM 2003) (Figure 2). Le projet inclut la mine de charbon proposée et les installations accessoires, et une ligne de chemin de fer de 27 km reliant le projet à une ligne existante du Canadien Pacifique près des activités minières de Greenhills de Teck Coal. Les coordonnées approximatives pour le centre de la mine à ciel ouvert sont latitude 50°12'03" N et longitude 114°57'49" O. Les coordonnées pour le début et la fin de la ligne ferroviaire sont latitude 50°12'34" N et longitude 114°57'40" W et latitude 50°01'09" N et longitude 114°50'04" W, respectivement. Certaines composantes du projet pourraient être situées sur des terres directement au sud du Ruisseau Bingay. L'actionnaire majoritaire de Centermount, Centerpoint Resources, détient la concession minière de cette propriété (Bingay B) (Tableau 4).

Tableau 3. Concessions minières de Bingay Main détenues par Centermount Coal Ltd.

Numéro des concessions	Numéro de carte	Superficie (Ha)	Description
374190	082J016	260	DL 9478 Kootenay Land District
414014	082J026	64	NTS 082J 02 Block L Units 48,49 sauf les portions dans DL 9478 of Kootenay Land District et permis d'extraction du charbon 389312
415139	082J025	241	NTS 082J 02 Block L units 59, 60, 50, sauf la portion dans DL 9478 of Kootenay Land District
417302	082J026	592	NTS 082J 02 Block L units 58, 68, 69, 78, 79, 88, 89, 98, 99, sauf la portion occupée par le permis d'extraction du charbon 389312)

Tableau 4. Concessions minières de Bingay B détenue par Centerpoint Resources Ltd.

Numéro de concession	Numéro de carte	Superficie (Ha)	Description
417724	082J016	675	Portions de DL 9476 et DL 9477 du Kootenay Land District

Le centre de la propriété de Bingay Main se trouve sur une petite colline élevée d'environ 50 m au-dessus des terrasses environnantes à la confluence de la Rivière Elk et du Ruisseau Bingay. La vallée de la Rivière Elk s'étend dans une direction nord-sud à une altitude de 1350 m dans la zone du projet. À côté du projet, la Rivière Elk s'élargit en une zone inondable intensivement tressée sur une largeur variant entre 300 et 600 m. De larges terrasses à hauteur de 25 à 50 m existent d'un côté ou de l'autre le long de la zone inondable. Le fond de la vallée est large d'environ 2.5 km avant de remonter rapidement vers les crêtes montagneuses 600 à 800 m plus hautes.

3.2 Utilisation des terres et des eaux

Les composantes du projet sont toutes situées sur les terres de la Couronne provinciale. La majorité des composantes minières, incluant la mine à ciel ouvert, les terrains d'entreposage des stériles, l'usine de traitement du charbon, le centre de chargement, les bâtiments administratifs et d'entretien seront sur le côté ouest de la Rivière Elk. Le chemin de fer sera situé sur le côté est de la Rivière Elk. Les deux côtés de la vallée sont accessibles par les chemins forestiers existants (Figure 3). Le chemin forestier de la Rivière Elk est situé sur la rive ouest de la rivière tandis que le chemin forestier de la ligne de transport de d'énergie Kananaskis est situé sur la rive est de la rivière. La ligne de transport d'énergie électrique de 138kv située sur le côté est de la vallée peut être utilisée pour desservir la mine.

La communauté d'Elkford est la plus proche du site minier. Une cabine saisonnière est située au confluent du Ruisseau Bingay et de la Rivière Elk, tout près du site minier. L'utilisation récréative de la vallée est variée et plusieurs sites de camping sont situés entre le projet et Elkford (Figure 2).

Le projet est situé sur les territoires de la Nation Ktunaxa. Les communautés des Premières Nations les plus proches du projet sont la Bande St Marys près de Cranbrook, à environ 80 km au sud-ouest, et la Bande Tobacco Plains située à environ 140 km au sud du projet.

Le territoire domanial fédéral le plus proche du site minier comprend le Parc National de Banff, situé à environ 80 km au nord du projet et le Dominion Coal Block, situé 60 km au sud près de Sparwood.

4 PARTICIPATION DU FÉDÉRAL

4.1 Soutien Financier

Les autorités fédérales ne fourniront pas de support financier au projet.

4.2 Territoire domanial Fédéral

Le projet ne nécessitera pas l'utilisation de territoire domanial fédéral. Le territoire domanial le plus proche du site minier comprend le Parc National de Banff, situé à environ 80 km au nord du projet et le Dominion Coal Block, situé 60 km au sud près de Sparwood.

4.3 Permis fédéraux et exigences règlementaires

Selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* le projet devra être soumis à une évaluation environnementale. Des approbations seront aussi requises selon la *Loi sur les pêches*, un permis selon la *Loi sur les explosifs*, approbation selon la *Loi sur la protection des eaux navigables* (Tableau 2).

5 IMPACTS DU PROJET

5.1 État physique et biologique des Lieux

Le projet est situé à 1350 m d'altitude dans la vallée de la Rivière Elk qui s'étend généralement du nord au sud dans le secteur du projet. Le fond de cette vallée a une largeur approximative de 2.5 km et son escarpement abrupt s'élève d'environ 600 à 800 m jusqu'aux sommets montagneux. Dans la partie adjacente du projet, la Rivière Elk s'élargit en delta avec une plaine inondable dont la largeur varie entre 300 et 600 m. De larges terrasses s'étendent d'un côté ou de l'autre de la plaine inondable à hauteurs variant de 25 à 50 m. Plusieurs tributaires s'écoulent en direction est dans la Rivière Elk dans toute la zone du projet de mine de charbon. Du sud au nord ces tributaires sont les ruisseaux : Ruisseau Lowe, Ruisseau Bingay, Ruisseau No Name 1, Ruisseau Hornikel, Ruisseau No Name 2, et Ruisseau Forsyth. En plus de ces particularités, il existe plusieurs secteurs de terres humides dans la superficie du projet (Figure 4).

La qualité de l'eau dans ces ruisseaux est en général bonne et reflète la nature non-exploitée de leurs bassins d'écoulement. Le projet minier pourrait potentiellement altérer la qualité de cette eau par l'augmentation de la sédimentation ou par l'ajout de contaminants inquiétants (tels le sélénium et des substances nutritives). On projette le traitement des eaux de surface pour tout écoulement du site minier afin de mitiger la plus grande partie des impacts possibles sur la qualité de l'eau. Le drainage du site minier et les fossés de dérivation pourraient altérer l'hydrologie de plusieurs de ces ruisseaux bien qu'on s'attende à ce que les effets demeurent minimes dans la mesure où les secteurs perturbés représentent une faible partie des bassins d'écoulement. Le projet ne devrait pas avoir d'impact direct sur l'habitat des poissons sauf aux endroits où des ponceaux devront être construits. Les espèces de poissons présentes incluent l'omble à tête plate (*Salvelinus confluentus*), la truite fardée (*Oncorhynchus clarki lewis*), le Ménomini des montagnes (*Prosopium williamson*), la truite mouchetée (*S. fontinalis*) et le naseux des rapides (*Rhinichthys cataractae*).

La plus grande partie de forêt sur la propriété et celle des zones avoisinantes, sauf celle de la plaine inondable de la Rivière Elk, a été exploitée et est maintenant à divers stades de repousse. Une bonne partie de la forêt dans ces secteurs est densément constituée de pins tordus (*Pinus contorta*). Les secteurs de forêts matures sont largement situés sur les rives de la Rivière Elk, le Ruisseau Bingay et autres ruisseaux des environs. Deux zones biogéoclimatiques sont présentes sur la propriété: MSdk2 et ESSFdk2. La plus grande partie de la propriété reliée au projet minier se situe dans la zone MSdk2 qui s'étend du niveau de la Rivière Elk jusqu'à une élévation de plus ou moins 1600 m le long des pentes montagneuses vers l'ouest. La zone ESSFdk2 se limite aux élévations plus hautes adjacentes à l'ouest de la propriété et ne sera pas affectée par le projet.

Plusieurs espèces animales sont présentes sur les lieux. La vallée de la Rivière Elk est un important corridor pour la vie animale. L'orignal (*Alces alces*), l'ours grizzly (*Ursus arctohorribilis*), l'ours noir (*Ursus americanus*), le cerf (*Odocoileus spp*), l'élan (*Cervus canadensis*), et le loup gris (*Canus lupus*) ont tous été aperçus dans le secteur surtout sur la plaine inondable de la Rivière Elk. De plus, le secteur supporte un large éventail d'espèces d'oiseaux, d'amphibiens et d'invertébrés. Les espèces à risque identifiées dans le voisinage du projet incluent le blaireau (*Taxidea taxus jeffersonii*), le moucheroles à côtés olives (*Contopus cooperi*), le crapaud de l'ouest (*Anaxyrus boreas*), et la truite fardée.

Le projet entraînera la perte permanente ou temporaire de certains habitats terrestres durant la construction du puits de la mine et de ses infrastructures. La plus grande partie de cette perte surviendra dans la forêt de pins tordus plus jeune et au seuil de sa croissance, quoique un peu de forêt mature pourrait aussi subir un impact mais beaucoup plus minime.

Les effets potentiels sur la vie sauvage incluent:

- La perte d'habitat causée par la construction du puits de la mine et de ses infrastructures.
- La perturbation de mouvements migratoires dues à l'emplacement de la mine (bruit, présences des humains etc).

- Une plus grande mortalité due à l'augmentation dans l'utilisation du transport par rail et de véhicules routiers.
- Une plus grande mortalité due à la construction (dynamitage et excavation de terrain vierge).
- Risques à la viesauvage dus aux changements de la qualité de l'eau chargée de contaminants apportés par la poussière.

5.2 Effets sur les espèces assujettis à la législation fédérale

5.2.1 Poisson et habitat du poisson

Les effets anticipés sur les espèces de poissons seront causé principalement par la perturbation des habitats aux passages routiers des cours d'eau, et au changement de qualité de l'eau engendrée par une augmentation des sédiments et le potentiel de lixiviation de métaux de trace (e.g. sélénium) et composantes nutritives des stériles. À l'exception des traverses routières de cours d'eau, le projet ne produira pas de perte d'habitat de poisson.

5.2.2 Espèces aquatiques en péril

La truite fardée est la seule espèce aquatique identifiée par la *Loi sur les espèces en péril* présente à l'intérieur des limites du projet et pourrait potentiellement être affectée par le projet. Les effets potentiels incluent des changements dans leur habitat (principalement dus aux passages routiers), et des changements de la qualité de l'eau.

5.2.3 Oiseaux migrants

Les espèces d'oiseau migrateur sont définies dans l'Article I de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants*. Une variété d'espèces d'oiseaux considérée comme des oiseaux migrants ont été observés sur la propriété. Les effets potentiels sur ces espèces incluent des perturbations de leur habitat dues au défrichage de la végétation pour les infrastructures du projet, une augmentation des niveaux d'absorptions de métaux (p. ex. le sélénium) résultant d'un changement de la qualité de l'eau.

5.3 Effets sur le territoire domanial, les autres provinces ou à l'extérieur du Canada

Aucun changement à l'environnement causé par le projet n'est anticipé sur le territoire domanial fédéral ou sur des provinces à l'extérieur de la Colombie Britannique. Comme le projet a le potentiel d'augmenter le sélénium, ainsi que d'autres contaminants, dans la Rivière Elk, l'État du Montana pourrait avoir un intérêt sur la qualité de l'eau résultant du projet. La Rivière Elk se déverse dans le Lac Koochanusa, qui se situe partiellement au Montana, et l'État du Montana est activement impliqué dans le processus d'évaluation environnemental de projets de la même région.

5.4 Effets sur les peuples autochtones

Le projet est situé sur le territoire traditionnel de la Nation Ktunaxa. Les membres de cette Nation utilisent leur territoire traditionnel pour la chasse, la pêche, ligne de trappe, collections de plantes et pratiques culturelles. Ces activités pourraient être affectées négativement à cause des perturbations et

effets environnementaux associés à l'aménagement minier. La Bande Shuswap de la Nation Secwepemc, a aussi exprimé un intérêt dans le projet.

En plus des effets potentiels sur les terres traditionnelles et l'utilisation des ressources, le projet pourrait avoir des effets sur les conditions socio-économiques des groupes autochtones, la santé et le patrimoine, ainsi que les ressources archéologiques. Les effets spécifiques du projet sur les peuples autochtones et les façons de les prévenir ou de les diminuer seront identifiés durant l'évaluation environnementale.

6 ENGAGEMENT DU PROMOTEUR ET CONSULTATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les communautés des Premières Nations les plus proches du projet sont la Bande St Marys et la Bande Tobacco Plains, toutes deux faisant partie de la Nation Ktunaxa. La Bande St Marys est située sur la Réserve Indienne Kootenay #1, à la confluence du Fleuve Kootenay et la Rivière St. Mary, près de la Ville de Cranbrook, approximativement à 85 km au sud-ouest du projet. La Bande Tobacco Plains est située près de la frontière avec les États-Unis, le long de la rive est du Lac Kooconusa, approximativement 140 km au sud du projet. Centermount a informé la Nation Ktunaxa du projet en Mars 2010. Trois autres rencontres ont eu lieu. Les membres de la Nation Ktunaxa ont indiqué que leurs préoccupations principales incluent le sélénium et les effets cumulatifs, plus particulièrement dans la vallée de la Rivière Elk.

En plus de la Nation Ktunaxa, la Bande Indienne Shuswap de la Nation Secwepemc, a aussi exprimé un intérêt dans le projet. Des rencontres ont eu lieu avec ce groupe en 2012. Aucune préoccupation n'a été soulevée durant ces rencontres concernant les effets du projet sur leur territoire traditionnel. Centermount va continuer d'organiser des rencontres avec ce groupe durant le processus d'évaluation environnementale afin de mieux comprendre leurs intérêts dans le projet.

Centermount va continuer de consulter les deux groupes, la Nation Ktunaxa et la Bande Indienne Shuswap, durant les études environnementales, afin d'identifier des façons de prévenir ou réduire les effets du projet sur les groupes autochtones. Les consultations vont rencontrer et même dépasser les exigences spécifiées par le BEE CB et l'ACEE.

7 ENGAGEMENT DU PROMOTEUR ET CONSULTATIONS DES ORGANISMES PUBLICS ET GOUVERNEMENTAUX

La consultation publique occupe une place importante dans la planification de la mine et l'examen réglementaire. Une procédure formelle de consultation et de notification publiques sera élaborée durant l'examen du projet afin de respecter les exigences relatives aux processus d'évaluation environnementale tant au provincial qu'au fédéral. Les aspects suivants seront inclus :

- Fournir et distribuer en temps opportun les informations sur le projet durant toute la durée de son évaluation.
- Fournir au public des occasions de participer au projet ou de formuler des commentaires sur le projet.

- Incorporer les observations du public dans la planification de la mine lorsqu'elles seront appropriées, et fournir une justification si elles ne peuvent être incorporées.
- Assurer le suivi, documenter et résoudre tout problème qui pourrait survenir.

Jusqu'à maintenant la consultation publique a consisté en de simples rencontres avec les groupes intéressés et possiblement touchés, incluant les groupes récréatifs et les groupes environnementaux, en plus d'une rencontre publique formelle à Elkford. Cette rencontre s'est tenue avant la mise en place du programme d'exploration afin de discuter du projet, du programme sur le terrain ou de tout intérêt local. Ces discussions ont aidé à l'identification d'un éventail de préoccupations reliées au projet et a permis à Centermount de modifier le plan minier afin de répondre aux préoccupations soulevées. Ces préoccupations étaient liées aux impacts sur la qualité de l'eau, sur la vie sauvage, les accès récréatifs, l'emploi et le logement. Les ajustements apportés à la planification de la mine comprennent la rétention des espaces riverains, l'évitement d'impact direct sur les rivières et les ruisseaux, l'incorporation de corridors pour la vie sauvage et les options permettant au public d'accéder aux espaces situés au-delà de la mine.

Centermount s'est engagé auprès du District de Elkford depuis 2010 au moment où le programme d'exploration le plus récent a débuté. Une présentation formelle a été faite aux conseils d'Elkford, Sparwood et Fernie les 23 et 24 janvier 2012 pour présenter le projet et obtenir des commentaires sur divers aspects de ce projet.

Les préoccupations suivantes ont été soulevées au cours des rencontres avec le Conseil du District d'Elkford:

- Le Conseil a soulevé les problèmes reliés au transport du charbon par camion à travers la ville. Centermount a répondu en identifiant d'autres options de transport dont la construction d'une ligne ferroviaire sur la rive est de la Rivière Elk, à l'extérieur de la ville.
- Le Conseil s'est inquiété que la table d'eau soit altérée. Centermount a effectué des sondages hydrologiques additionnels pour identifier les emplacements et la direction des failles d'écoulement du sol.
- Le Conseil s'est inquiété d'un manque de logements. Centermount a participé à des sessions de planification stratégique du logement et identifié des options d'aménagement de logement public ou privé.
- Le Conseil a identifié un problème de travailleurs itinérants ne résidant pas dans la vallée de la Rivière Elk. Centermount a répondu en explorant des options propres à encourager les travailleurs à résider à Elkford. Ces options incluent l'assistance aux hypothèques et des ajustements dans les horaires de travail qui conviennent aux familles vivant dans le voisinage.

Jusqu'à maintenant plusieurs organismes provinciaux ont été informés sur le projet. Plusieurs agences ont participé aux étapes exploratoires du projet, à des rencontres additionnelles pour présenter le projet et obtenir leurs suggestions et opinions sur tout problème relatif au projet et sur le processus d'évaluation. Les organismes avec lesquels on a communiqué à ce jour comprennent :

- Le bureau de l'évaluation environnementale de la Colombie Britannique
- Le ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles
- Le ministère de l'Environnement (Qualité Environnementale, Gestion Environnementale)
- Le ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel et responsable du logement

Les autres agences qui seront consultées comprennent :

- Le ministère des Transport et des Infrastructures
- Le ministère de l'Agriculture et des Terres
- Le ministère du Travail, Tourisme et Innovation

L'agence canadienne d'évaluation environnementale a correspondu par courrier électronique et appels téléphoniques pour fournir des détails sur les informations requises pour la description du projet. Les autres agences fédérales qui participeront au processus d'évaluation comprennent :

- Pêches et Océans Canada,
- Ressources Naturelles Canada,
- Environnement Canada,
- Transport Canada.

Lorsque le projet aura été approuvé par le gouvernement fédéral, Centermount utilisera la description de projet pour entreprendre les discussions formelles avec toutes les parties intéressées au projet.

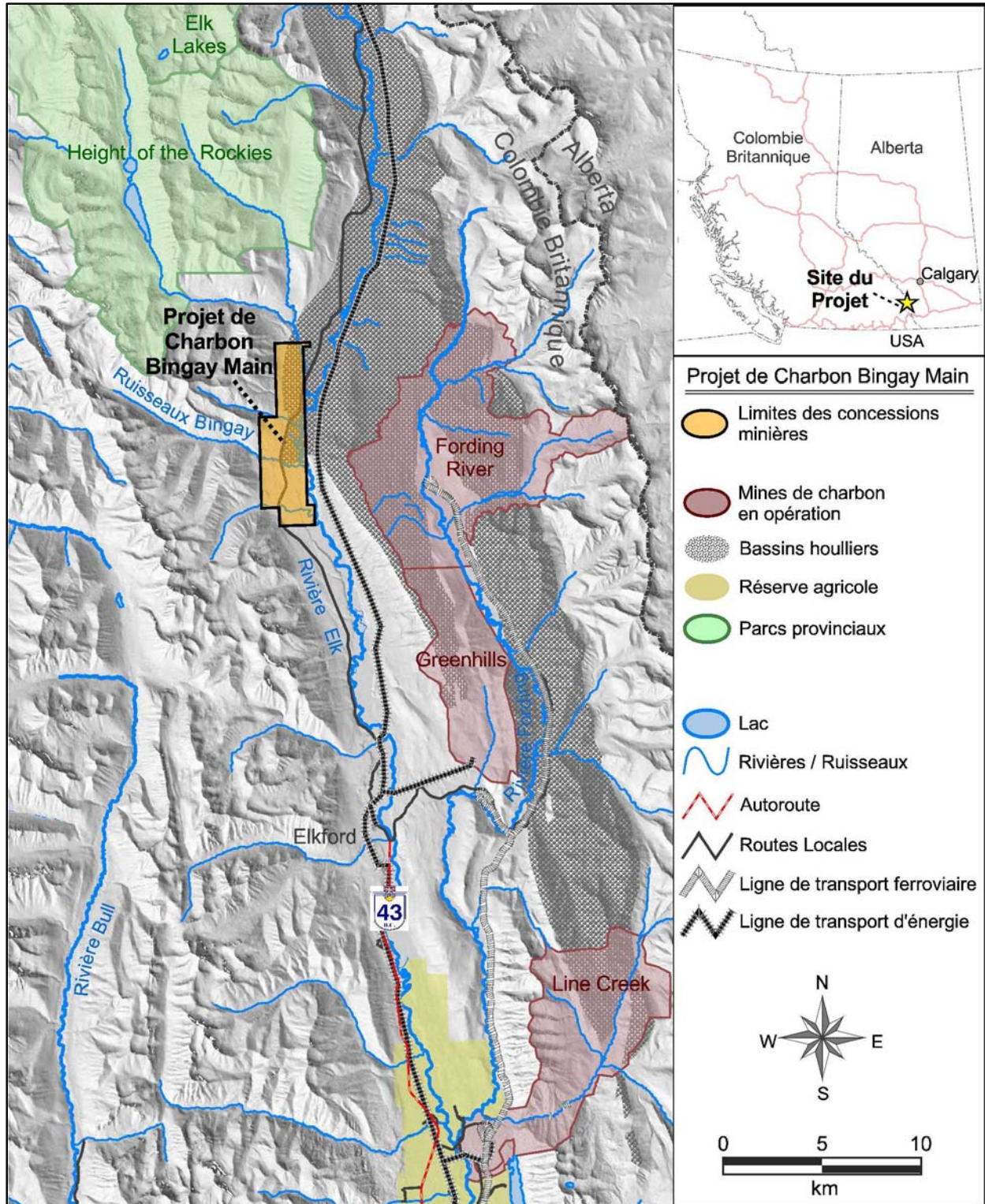


Figure 1. Emplacement du Projet de Charbon Bingay Main.

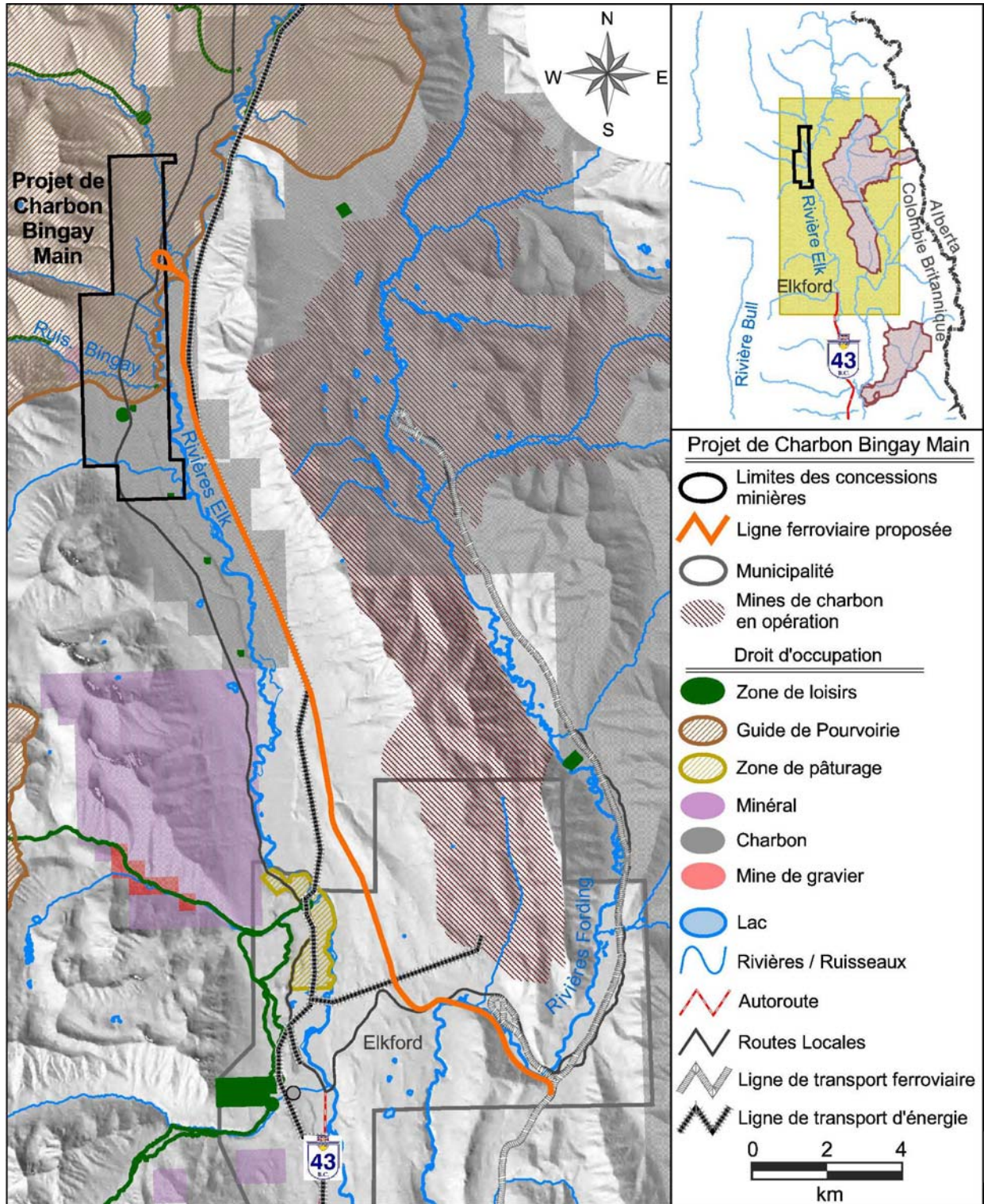


Figure 2. Utilisation des terres.

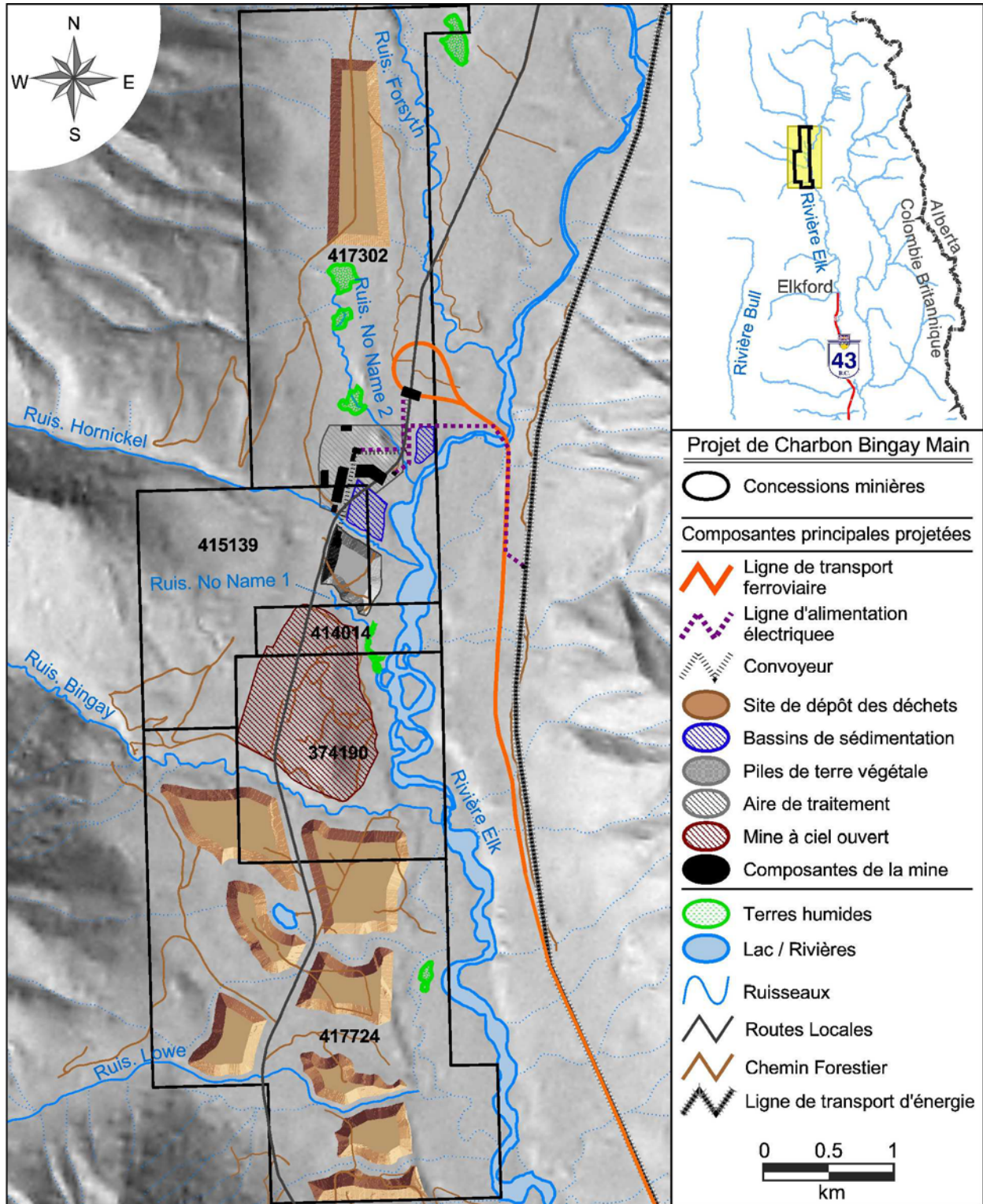


Figure 3. Zone du Projet de Charbon Bingay Main.

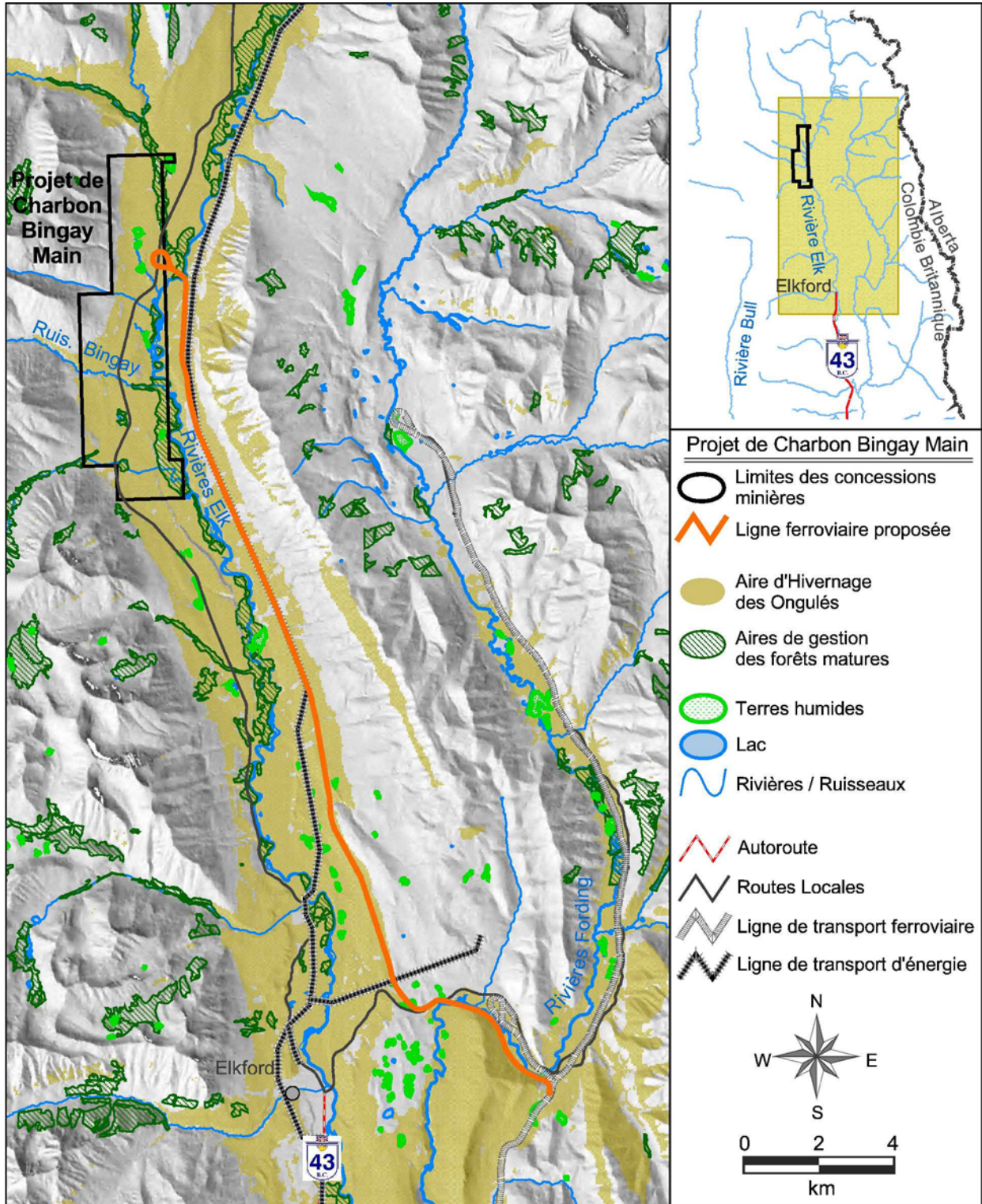


Figure 4. Aires de gestion des écosystèmes dans la région.



Photo 1. Vue aérienne de la propriété en direction sud, montrant la Rivière Elk, la vallée du ruisseau Bingay à droite et la colline Bingay près de la confluence.



Photo 2. Vue aérienne de la colline Bingay (au centre) avec la Rivière Elk en avant plan et le ruisseau Bingay au centre.



Photo 3. Vue du côté est de la colline Bingay du site du camp en 2010.



Photo 4. Vue ouest de la colline Bingay.



Photo 5. Rivière Elk près du projet.



Photo 6. Ruisseau Bingay au franchissement du chemin forestier Elk River.



Photo 7. Ruisseau Bingay près de la confluence avec la Rivière Elk.



Photo 8. Ruisseau Hornickel.



Photo 9. Ruisseau No Name 1.